



**PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026  
CTM LES PORTES DU SUD**

**GRAND LYON**  
la métropole

ville de  
Saint-Fons **venissieux**

VILLE DE **corbas** **feyzin** **Solaize**  
VILLE DU GRAND LYON

# Table des matières

Préambule .....	3
Introduction.....	3
La formalisation de Projets de territoire par les Conférences Territoriales des Maires, en déclinaison du Pacte.....	3
1 Énoncé des enjeux majeurs du territoire, en lien avec les thématiques inscrites dans le Pacte de cohérence métropolitain .....	5
1.1 Portrait de territoire, par l'identification de quelques données clés .....	7
1.1.1 Caractéristiques sociodémographiques et économiques .....	7
1.1.2 Déplacements et mobilités.....	8
1.1.3 Environnement .....	9
1.1.4 Habitat et logement.....	9
1.1.5 Social.....	10
1.1.6 Éducation .....	11
1.1.7 Culture.....	11
1.2 Éléments saillants pour un diagnostic de territoire.....	12
1.3 Les enjeux du territoire.....	14
1.3.1 Un développement porté par la mise en œuvre de grands projets urbains	14
1.3.2 Déplacements et mobilités.....	14
1.3.3 Environnement .....	15
1.3.4 Habitat et logement / Social .....	15
1.3.5 Économie, insertion et emploi.....	15
2 Présentation des axes stratégiques et sujets de coopérations investis par la CTM sur le mandat, dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitain.....	17
2.1 Présentation des axes et sujets de coopération retenus.....	18
2.1.1 Les axes stratégiques.....	18
2.1.2 Les domaines de coopération.....	18
2.2 Identification des projets opérationnels à déployer sur le mandat.....	19
3 Engagement financier .....	20
3.1 Rappel du volet financier du Pacte.....	20
3.2 Répartition de l'enveloppe volet 2 .....	21
ANNEXES .....	22

## Préambule

Issu d'une collaboration étroite entre les communes de Vénissieux, Saint-Fons, Feyzin, Corbas, Solaize et la Métropole de Lyon, ce Projet de territoire a été réalisé à partir des contributions fournies par les services des communes et l'ensemble des directions de la Métropole de Lyon, notamment les référents métiers territorialisés.

Le pilotage de l'élaboration du Projet de territoire a été assuré par le Service de la Coordination territoriale de la Métropole de Lyon, en partenariat avec les Directions Générales des Services des communes de la CTM.

## Introduction

# La formalisation de Projets de territoire par les Conférences Territoriales des Maires, en déclinaison du Pacte

Le Pacte de cohérence métropolitain, voté en Conseil de la Métropole du 15 mars 2021, fixe le cadre de l'élaboration d'un **Projet de territoire 2021-2026** par chacune des Conférences Territoriales des Maires.

Le Projet de territoire, formalisé à l'issue d'une démarche de **concertation** et de **co-construction entre les 5 communes** de la Conférence Territoriale des Maires et la Métropole, porte sur les sujets suivants :

- ✓ **un énoncé des enjeux majeurs du territoire** : réalisation d'un diagnostic synthétique et partagé sur les caractéristiques du territoire et ses enjeux, en lien avec les thématiques inscrites dans le Pacte ;
- ✓ l'identification des **axes stratégiques du Pacte** dont la CTM souhaite se saisir, pour mener une action conjointe avec la Métropole de Lyon (déclinaison locale des enjeux du Pacte) ;
- ✓ l'identification des **coopérations préexistantes** confortées ou amplifiées dans le Pacte 2021-2026, sur lesquelles la CTM souhaite poursuivre la coopération avec la Métropole de Lyon ;
- ✓ la mention des **projets opérationnels** se rapportant aux sujets d'intérêt de la CTM (qu'il s'agisse d'axes stratégiques du Pacte ou de coopérations préexistantes) ;
- ✓ l'adossement au **volet financier** du Pacte.

### Le volet financier du Pacte

Un volet financier est mobilisé dans le cadre du Pacte et des Projets de territoire : **une enveloppe territoriale est ainsi allouée à chaque CTM**, d'un montant global de 200 M€ pour les années 2021 à 2026.

Le premier volet de l'enveloppe territoriale porte sur les **budgets de proximité dédiés à l'aménagement du domaine public dans les communes de la Métropole**, par le Fonds d'initiative communale (FIC) et les Actions de proximité territoriale (PROX). Leur montant total est de 118 millions d'euros pour les années 2021 à 2026.

L'affectation de ces budgets, à l'initiative des Communes pour le FIC et des CTM pour la PROX, sont à **inscrire dans les grandes orientations de politique publique portées par la Métropole** :

- ✓ Amélioration de la marchabilité et de la cyclabilité : élargir les trottoirs, sécuriser les travées piétonnes, résorber les points noirs, améliorer les revêtements ;
- ✓ Apaisement de la voirie : permettre à toutes et à tous de faire du vélo dans la Métropole de Lyon, atteindre 2 000 km de voies cyclables en 2026, mettre en accessibilité cyclable 60% des établissements scolaires de la Métropole de Lyon, créer des itinéraires cyclables dans un rayon d'au moins 3 km autour des gares TER, des arrêts de tramway et de métro ;
- ✓ Ville végétalisée et perméable : végétaliser, débitumer, ombrager, réduire l'imperméabilisation des sols, lutter contre les îlots de chaleur urbain ;
- ✓ Ville à hauteur d'enfants et amie des familles ;
- ✓ Des principes de partage de l'espace public : respecter la hiérarchie des modes, affirmer les priorités et rééquilibrer les espaces, favoriser les usages diversifiés de l'espace public.

**Les opérations sont définies dans le cadre de discussions annuelles** entre les Communes et la Métropole pour le FIC, les CTM et la Métropole pour la PROX.

**Pour la PROX, les Projets de territoire permettront, à partir de la définition des enjeux du territoire, l'identification des grandes orientations de la CTM en matière d'aménagement du domaine public en proximité.**

Le second volet de l'enveloppe territoriale, d'un montant de 82 M€, sera dédié au financement des Projets de territoire, permettant la mise en œuvre des priorités métropolitaines. Il viendra **financer des projets s'inscrivant dans les 7 axes stratégiques du Pacte**, à rayonnement intercommunal et relevant des compétences de la Métropole.

**Le volet financier du Pacte porte sur des dépenses d'investissement exclusivement.**

Chaque Conférence Territoriale des Maires procède à l'adoption de son Projet de territoire par un **avis à la majorité des suffrages exprimés**. Il est ensuite délibéré dans les Conseils municipaux des Communes composant la CTM, pour avis, puis délibéré en Conseil de Métropole.

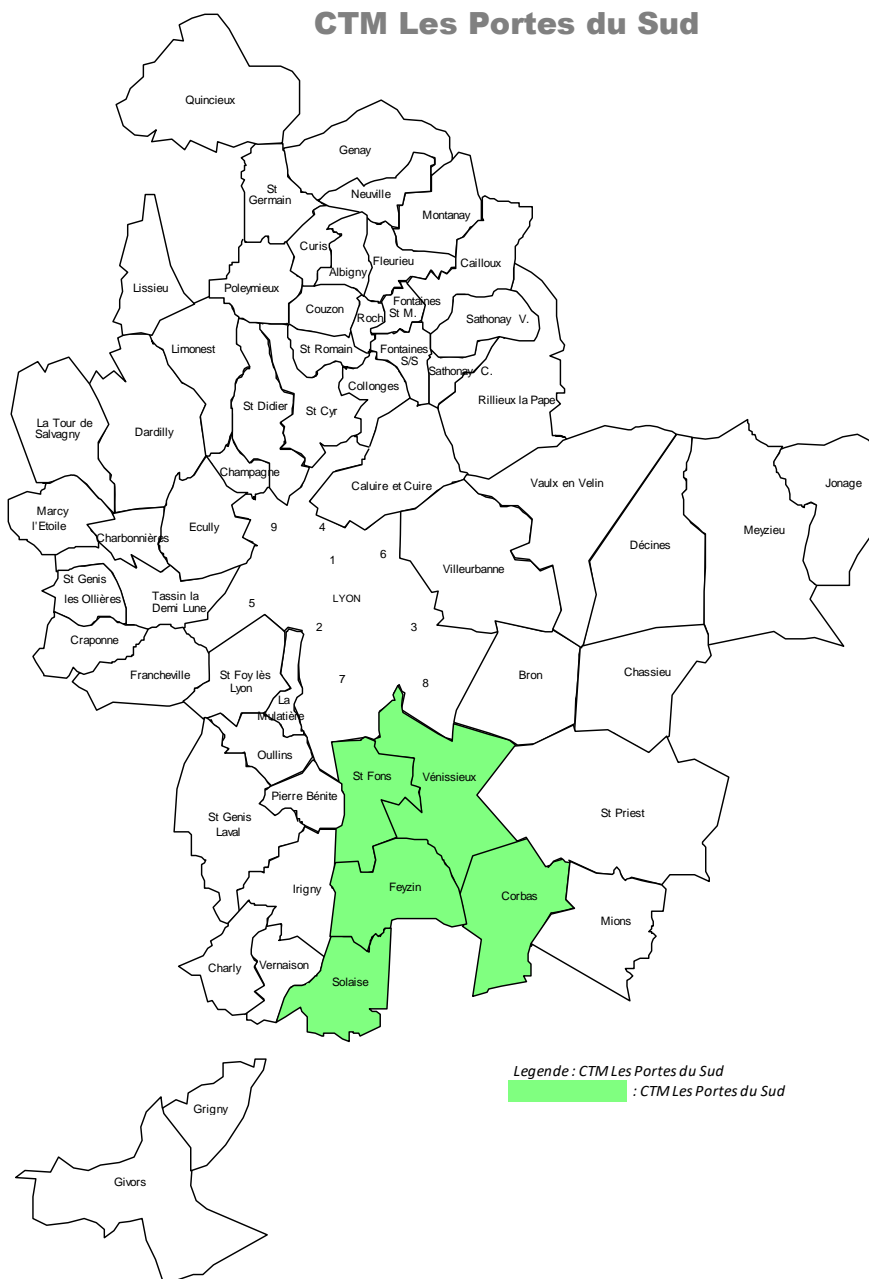
Le Projet de territoire est **co-signé par les Communes composant la CTM et le Président de la Métropole**.

**Un état d'avancement du Projet de territoire sera partagé annuellement dans chacune des Conférences Territoriales des Maires.**

# 1 Énoncé des enjeux majeurs du territoire, en lien avec les thématiques inscrites dans le Pacte de cohérence métropolitain

Nom de la CTM : Les Portes du Sud

Nom des communes la composant : Vénissieux, Saint-Fons, Feyzin, Corbas, Solaise





**CTM Les Portes du Sud**

## 1.1 Portrait de territoire, par l'identification de quelques données clés

### Une structure territoriale « scindée en deux »

- Deux polarités urbaines au Nord, Vénissieux et Saint-Fons : les plus peuplées de Portes du Sud et une réalité sociale commune ;
- À l'inverse, Solaize, dont 60 % du territoire est agricole ou naturel, compte 3 000 habitants. Feyzin, Corbas et Vénissieux partagent un grand espace agricole, le Plateau des Grandes Terres ;
- Une concentration d'infrastructures qui confère globalement une bonne accessibilité (relative pour Solaize), mais aussi des nuisances et des coupures physiques.

### La Vallée de la chimie, pôle industriel du Grand Lyon

- Le territoire compte environ 15 % des emplois industriels du Grand Lyon ;
- À l'inverse, 2 % du parc d'entreprises tertiaires du territoire est implanté aux Portes du Sud.

### ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Une dynamique démographique soutenue, portée par le solde naturel ;
- Un pôle industriel majeur et une progression timide de l'emploi ;
- Les prix de l'immobilier les plus bas de la Métropole sur une partie du territoire, à relativiser compte tenu du prix de l'immobilier à Corbas et Solaize ;
- Une construction immobilière parmi les plus dynamiques ;
- Déplacements domicile-travail : une prédominance de la voiture au détriment des transports collectifs.

## 1.1.1 Caractéristiques sociodémographiques et économiques

### 1- DÉMOGRAPHIE :

- ✓ Nombre de communes de la CTM : 5
- ✓ Nombre d'habitants : 111 471 (recensement de 2019 paru en 2022)
- ✓ Part de la population totale de la Métropole : 7.8 %
- ✓ Évolution démographique entre 2012 et 2019 : 8.2 %
- ✓ % plus de 60 ans, % moins de 20 ans : (chiffres INSEE 2017)  
32 609 personnes de moins de 20 ans → 30 %  
21 569 personnes de plus de 60 ans → 19.9 %
- ✓ Densité de population : 2 127,5 habitants au km<sup>2</sup> (INSEE 2017)

## 2- EMPLOI-ÉCONOMIE :

- ✓ Nombre d'emplois et part dans le total Métropole : 49 759 (chiffres INSEE 2017)
- ✓ Taux de chômage : 9 490 chômeurs, soit 14.4% (INSEE 2017)
- ✓ Niveau de revenu médian par UC : 17 600 euros par UC (INSEE 2017)
- ✓ Caractéristiques du tissu économique : une économie essentiellement industrielle et de recherche, tournée vers la chimie, le secteur de l'automobile et du transport. Le secteur tertiaire est peu présent.

### 3 polarités économiques fortes :

- La Vallée de la Chimie : une plate-forme industrielle connectée à son territoire et ses habitants ;
- La ZI Lyon sud-est : une ZI historique dont le renouvellement se met en œuvre progressivement ;
- Vénissieux nord, qui compte près de 10 000 emplois industriels.

Pour autant, le taux de demandeurs d'emploi est élevé. Il existe un décalage entre les offres d'emploi des polarités économiques et le niveau de formation des habitants qui leur permet peu d'accéder aux emplois notamment ceux de la vallée de la chimie.

Le territoire des Portes du Sud présente une amorce de transition des activités de production vers des activités de recherche.

L'armature commerciale est dominée par un pôle majeur sur le secteur du Puisoz (rayonnement au-delà du bassin de vie).

L'agriculture est encore présente : Grandes Terres à Feyzin, Corbas et Vénissieux ; à Solaize, 60 % du territoire est agricole ou naturel.

## 1.1.2 Déplacements et mobilités

Une forte concentration d'infrastructures routières et ferroviaires qui confère globalement une bonne accessibilité (relative pour Solaize). Cette concentration conduit cependant à des coupures physiques fortes et représente une importante source de nuisances sonores et de pollution.

Un niveau de saturation très important sur certains axes, le boulevard Laurent Bonneval en particulier, l'entrée sud de Vénissieux.

Des déplacements domicile-travail essentiellement en voiture alors que près de trois quarts des emplois sont occupés par des actifs qui ne résident pas sur la CTM.

Des P+R saturés et qui génèrent un trafic de transit parfois important (Parilly, Vénissieux, Feyzin et Solaize).

Un réseau de transport en commun lourd important sur Vénissieux, mais qui laisse cependant à l'écart les autres communes de la CTM. À Feyzin, Corbas et Solaize, les rotations de transports en commun sont peu adaptées aux besoins des habitants.

### 1.1.3 Environnement

Un territoire très fortement impacté par les risques technologiques, particulièrement par le Plan de Prévention des Risques Techniques (PPRT) de la Vallée de la Chimie (des risques naturels localisés) et le Porté à Connaissance de la gare de triage de Sibelin ;

Un territoire très urbanisé, au sein duquel on relève tout de même plusieurs espaces agricoles et naturels significatifs : le parc de Parilly, les Grandes Terres, les Balmes, les îles et îlons du Rhône ;

Des problématiques localisées de ruissellement agricole ;

Le territoire de la Vallée de la Chimie constitue un terrain d'expérimentations en lien avec les enjeux environnementaux par la reconquête d'espaces ou des projets de R&D sur les questions énergétiques (déploiement de l'hydrogène).

### 1.1.4 Habitat et logement

Un niveau de revenu moyen très nettement inférieur à la Métropole, qui masque de fortes disparités :

- Une très forte concentration de pauvreté à Saint-Fons et Vénissieux, plus de 31 000 habitants sont situés en Quartier Politique de la Ville (QPV) sur ces deux communes. Les indicateurs sociaux sur ces deux communes qui tendent à se dégrader.
- À Corbas et Solaize, les revenus médians sont supérieurs à la moyenne de la Métropole.

Une proportion de familles de trois enfants et toujours plus forte qu'à l'échelle de la Métropole, bien que leur part diminue.

Un rythme de production très soutenu, essentiellement porté par Vénissieux.

Le territoire présente le plus fort taux de logements sociaux. Un taux SRU très élevé sur Saint-Fons et Vénissieux, et globalement une surreprésentation des locataires.

Plus de la moitié du parc de logement date d'avant 1975 (ces logements sont majoritaires situés sur Vénissieux).

Des communes où le prix de l'immobilier est le plus bas de la Métropole.

- ✓ Objectifs de production PLUH 2018-2026 : 5 300 logements soit 590 logements / an ;
- ✓ Rythme de construction 2010-2014 : 1 030 logements/an ;
- ✓ Communes carencées en logement social : 4 communes concernées par la loi SRU (toutes sauf Solaize). 1 seule commune déficitaire (Corbas) ;
- ✓ Politique de la Ville (QPV, QVA) et part de la population y résidant : 4 quartiers en politique de la ville et 4 quartiers en veille active ;
- ✓ Dynamique immobilière : taux de construction neuve 2005-2014: 21.7%.

## 1.1.5 Social

Un bassin de vie en grande précarité et un niveau de vie très faible.

Le taux de chômage le plus élevé du Grand Lyon.

Saint-Fons et Vénissieux sont les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> communes aux revenus médians les plus faibles de l'agglomération.

Une surreprésentation des familles nombreuses et des jeunes de moins de 20 ans.

Un niveau de santé globalement plus dégradé.

Un territoire avec beaucoup de naissances et donc de jeunes à accueillir et/ou à accompagner.

La protection des mineurs est une préoccupation de la Métropole.

Les proportions de ménages bénéficiant d'aides pour l'accompagnement à la dépendance liée au vieillissement ou au handicap sont les plus élevées de la Métropole.

La difficulté d'attirer des médecins : moins de 0,6 médecins pour 1 000 habitants à Saint-Fons. Une faible densité médicale à destination des personnes âgées ou handicapées.

Une concentration d'équipements à vocation sociale dans les communes les plus peuplées.

Une offre d'équipements petite enfance inférieure à la moyenne métropolitaine.

- ✓ Part des familles nombreuses dans la population totale : 30% (chiffres 2015) ;
- ✓ Part des familles monoparentales dans la population totale : 13.1% (chiffres INSEE 2017) ;
- ✓ Tissu institutionnel et associatif : 17 associations pour 10 000 habitants (chiffres de 2016) ;
- ✓ Taux de pauvreté au seuil de 60% : 27% (chiffres INSEE 2017) ;
- ✓ Bénéficiaires RSA : 5 292 bénéficiaires RSA (chiffres 2020) ;
- ✓ Taux de sans diplôme : 34% (chiffres INSEE 2017) ;
- ✓ Principales problématiques sociales accompagnées au sein des Maisons de la Métropole du territoire : accès aux droits, logement, problèmes budgétaires (en 2017) ;
- ✓ Implantation des Maisons de la Métropole et nombre d'agents : 5 MDM se situant sur le territoire social de Saint-Fons/Vénissieux. Ce territoire compte 249 postes budgétaires.

Nombre de ménages reçus en Maisons de la Métropole : 8 624 ménages reçus en MDM sur le territoire Saint-Fons/Vénissieux en 2019.

## 1.1.6 Éducation

Le territoire a de très gros besoins pour répondre à l'évolution démographique et aux difficultés techniques des bâtiments existants, en particulier sur les communes de St Fons et Vénissieux :

- Un projet en cours de réhabilitation du collège Alain à Saint-Fons (dans le cadre du NPNRU) ;
  - Un projet de restructuration sur le collège Elsa Triolet à Vénissieux (dans le cadre du NPNRU) ;
  - Un projet de reconstruction du collège Aragon à Vénissieux ;
  - La réalisation d'un collège intercommunal neuf sur Vénissieux, le « collège République » qui accueillera des élèves de St Fons et de Vénissieux ;
  - Sur ces deux territoires, l'image de l'offre éducative est très dépréciée et porteuse d'image négative amenant à des taux de 30% d'évitement. À noter, la Cité Éducative structurant une alliance éducative au service des enfants et jeunes de 0 à 25 ans et de leur réussite éducative a été labellisé en 2019.
  - La mise en conformité avec le PPRT du collège Mistral à Feyzin.
- ✓ Nombre de collèges publics et privés : 8 collèges publics (6 en REP ou REP+) et 1 collège privé ;
- ✓ Dynamique démographique : évolution démographique entre 2012 et 2019 : 1.2%/an.

## 1.1.7 Culture

Une commission enseignement artistique a été créée en 2016, pour mener un travail avec les écoles de musique du territoire. Elle a abouti à la signature d'une convention entre 4 communes du territoire (Saint-Fons, Feyzin, Corbas et Vénissieux) portant sur un partenariat entre les 4 écoles de musique.

---

**Sources** : Sources diverses dont :

- Cahier du territoire Les Portes du Sud
- Portrait de territoire Les Portes du Sud
- Portrait statistique Les Portes du Sud

## 1.2 Éléments saillants pour un diagnostic de territoire

	<b>ATOUPS (endogènes)</b>	<b>FAIBLESSES (endogènes)</b>
<b>AXE 1 : Revitalisation des centres-bourgs</b>	Des centres-bourgs équipés en offre commerciale de proximité, y compris sur les communes périphériques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des centralités fragilisées (Saint-Fons, Vénissieux)</li> <li>- Une évasion de l'offre commerciale en dehors du territoire métropolitain (Corbas).</li> <li>- Une revitalisation et une complémentarité des commerces à conforter, en lien avec les aménagements.</li> <li>- Des centralités, notamment les bourgs de seconde couronne, à mieux connecter entre elles et à la ville-centre.</li> </ul>
<b>AXE 2 : Éducation</b>	<p>Une dynamique démographique soutenue.</p> <p>8 collèges présents sur le territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De très gros besoins pour répondre à l'évolution démographique et aux difficultés techniques des bâtiments existants, en particulier sur les communes de St-Fons et Vénissieux.</li> <li>- Besoin d'amélioration de la mixité scolaire et de l'image des collèges sur St-Fons / Vénissieux.</li> </ul>
<b>AXE 3 : Modes actifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une forte concentration d'infrastructures routières et ferroviaires qui confère globalement une bonne accessibilité, à relativiser toutefois selon les communes.</li> <li>- Un réseau de transport en commun lourd important sur Vénissieux, mais qui laisse cependant à l'écart les autres communes de la CTM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concentration qui conduit à des coupures physiques fortes et représente une importante source de nuisances sonores de pollution.</li> <li>- Un niveau de saturation très important sur certains axes.</li> <li>- Des déplacements domicile-travail essentiellement en voiture.</li> <li>- Des P+R saturés qui génèrent un trafic de transit parfois important (Parilly, Vénissieux, Feyzin et Solaize).</li> </ul>

<p><b>AXE 4 : Trame verte et bleue</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire très urbanisé au sein duquel on relève tout de même plusieurs espaces agricoles et naturels significatif : le parc Parilly, les Grandes Terres, les Balmes, les îles et îlons du Rhône.</li> <li>- Le territoire de la Vallée de la Chimie constitue un terreau d'expérimentation en lien avec les enjeux environnementaux par la reconquête d'espaces ou des projets de R&amp;D sur les questions énergétiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire très fortement impacté par les risques technologiques, particulièrement par le PPRT de la vallée de la Chimie.</li> <li>- Des problématiques localisées de ruissellement agricole.</li> </ul>
<p><b>AXE 5 : L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de grands espaces agricoles (Plateau des Grandes Terres, Solaize), une agriculture encore présente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les produits agricoles cultivés sur place ne bénéficient pas suffisamment au territoire.</li> </ul>
<p><b>AXE 6 : Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un rythme de production très soutenu, essentiellement porté par Vénissieux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un niveau de revenu moyen très nettement inférieur à la Métropole, qui masque de fortes disparités (concentration de la pauvreté à Saint-Fons et Vénissieux).</li> <li>- Plus de la moitié du parc logement date d'avant 1975 (logements majoritaires situés sur Vénissieux).</li> </ul>
<p><b>AXE 7 : Développement économique responsable, emploi et insertion</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une économie tournée essentiellement vers le secteur de la chimie, automobile et transport.</li> <li>- 3 polarités économiques fortes : Vallée de la Chimie, ZI Lyon, Vénissieux Nord.</li> <li>- Une armature commerciale dominée par un pôle majeur sur le secteur du Puisoz</li> <li>- Une agriculture encore présente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur tertiaire peu présent.</li> <li>- Taux de demandeurs d'emploi à 28%.</li> </ul>

## 1.3 Les enjeux du territoire

### 1.3.1 Un développement porté par la mise en œuvre de grands projets urbains

Organiser le développement des centralités en cherchant notamment à mieux les connecter entre elles et à la ville-centre :

- Les polarités urbaines du SCoT, et particulièrement le quartier de la gare et le centre-ville de Vénissieux, et le Centre de St Fons (dont la gare) ;
- Les bourgs de seconde couronne : Feyzin, Corbas et Solaize (cette dernière est naturellement tournée vers la centralité du pays d'Ozon).

Accompagner les grands projets d'agglomération, fertiliser leur présence sur le territoire « sans attendre leur arrivée ».

- Requalification de M6-M7, port Édouard Herriot ;
- Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL), le RER Lyonnais ;
- Infrastructure et territoires de Laurent Bonnevey.

Conduire les projets de renouvellement urbain sur les territoires de la politique de la ville (Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain - NPNRU - sur les quartiers Arsenal Carnot Parmentier et Minguettes Clochettes).

Conduire les actions prévues au PPRT :

- Protéger habitants et salariés exposés ;
- Accompagner les communes dans leurs réflexions sur les équipements, voire plus largement sur leur développement (Feyzin) ;
- Reconvertir les espaces fonciers libérés.

Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles (Grandes Terres, Balmes, Rhône) et travailler à leur mise en relation.

### 1.3.2 Déplacements et mobilités

Mettre à niveau et optimiser les pôles d'échanges multimodaux et les gares (Vénissieux, Saint-Fons), en lien avec le RER Lyonnais et le NFL. Dans ce cadre, s'interroger sur le positionnement de « porte d'entrée » d'agglomération au cœur de Vénissieux.

Préparer l'arrivée de T10 et d'A8.

Poursuivre l'amélioration des modes doux et, sur la Vallée de la Chimie, poursuivre les expérimentations de mobilité qui émergent.

Accompagner le renouvellement des ZA / ZI d'une réflexion sur les conditions de déplacement, voire de mobilité.

### 1.3.3 Environnement

De façon globale, compte tenu du niveau d'urbanisation du territoire, le premier enjeu est de travailler à une meilleure résilience :

- Valorisation et mise en relation des éléments paysagers : îles et îlons du Rhône, Grandes Terres.
- Plan canopée, dans une logique de diffusion de la végétalisation.

Réduire la consommation énergétique par l'amélioration de l'efficacité énergétique industrielle, par la rénovation de l'habitat et du tertiaire et par l'accompagnement à la maîtrise des usages énergétiques dans les bâtiments.

Augmenter la production d'énergie renouvelable :

- Récupération de chaleur industrielle dans la Vallée de la Chimie ;
- Extension du réseau de chaleur de Vénissieux ;
- Méthanisation des boues de station d'épuration (Saint-Fons) ;
- Développement de projets photovoltaïques.

### 1.3.4 Habitat et logement / Social

Réguler la dynamique de construction résidentielle et diversifier l'offre de logements dans une logique de rééquilibrage. Tenir compte des zones inconstructibles (risques technologiques et naturels, zones agricoles et naturelles, ...). Enjeu de développement des transports en commun.

Besoin de développer les actions de lutte contre la fracture numérique et sur l'apprentissage du français.

Difficulté à recruter des médecins PMI, alors que les enjeux de prévention montent en puissance.

Question des Mineurs Non Accompagnés. Enjeu de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Prévention spécialisée : adapter les modes de faire pour un accompagnement des jeunes dès 10 ans.

Développer le nombre de places d'hébergement et moderniser les établissements de l'aide sociale à l'enfance.

### 1.3.5 Économie, insertion et emploi

Conforter la richesse du tissu économique, l'accompagner dans ses mutations, permettre son développement.

- Poursuivre la dynamique sur la Vallée de la Chimie au travers d'un projet global (cf. volet dédié).
- Sur Vénissieux nord : incarner le renouveau industriel en maintenant une forte présence des activités de production, en accompagnant leurs évolutions vers

l'industrie de demain et en proposant un environnement urbain attractif. L'opération USIN constitue le totem de ce projet.

- Envisager la façade Bonneville comme potentiel économique en devenir autour du Pôle automobile, d'un développement tertiaire et de la logistique urbaine.
- Permettre l'extension de la ZI Lyon sud est et accompagner son renouvellement.
- Accompagner la dynamique entrepreneuriale.

Accompagner, faire évoluer l'offre commerciale.

- Restructurer les centralités les plus fragilisées (Saint-Fons, Vénissieux).
- Conforter l'offre commerciale de Corbas pour limiter l'évasion en dehors du territoire métropolitain.
- Préserver l'offre de proximité dans les centres-bourgs (Feyzin Bégude et Solaize).

## 2 Présentation des axes stratégiques et sujets de coopérations investis par la CTM sur le mandat, dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitain

Les travaux autour du Pacte de cohérence métropolitain, menés en lien étroit avec les Communes, ont permis de préciser **sept axes stratégiques portés par l'Exécutif de la Métropole et dont peuvent se saisir les CTM** :

- ✓ Axe stratégique n°1 : Revitalisation des centres-bourgs
- ✓ Axe stratégique n°2 : Éducation
- ✓ Axe stratégique n°3 : Modes actifs
- ✓ Axe stratégique n°4 : Trame verte et bleue
- ✓ Axe stratégique n°5 : L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage
- ✓ Axe stratégique n°6 : Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité
- ✓ Axe stratégique n°7 : Développement économique responsable, emploi et insertion

**Six domaines de coopération**, engagés lors du précédent mandat, sont confortés :

- ✓ Domaine de coopération n°1 : Action sociale
- ✓ Domaine de coopération n°2 : Santé
- ✓ Domaine de coopération n°3 : Culture, sport, vie associative
- ✓ Domaine de coopération n°4 : Propreté-nettoisement
- ✓ Domaine de coopération n°5 : Politique de la Ville
- ✓ Domaine de coopération n°6 : Maitrise et accompagnement du développement urbain

**Les coopérations Métropole-CTM-Communes sont prioritairement concentrées sur ces sujets**, pour agir de façon cohérente sur l'ensemble du territoire métropolitain en faveur de la transition écologique et de la justice sociale du territoire. Il n'est pas obligatoire de reprendre les 7 axes dans chaque CTM.

Peuplement : compte tenu du parc social important sur la CTM et pas uniquement sur Saint-Fons et Vénissieux, cet enjeu et cette prospective semblent être importants.

## **2.1 Présentation des axes et sujets de coopération retenus**

### **2.1.1 Les axes stratégiques**

La CTM des Portes du Sud a souhaité se saisir des 3 sujets suivants pour le renforcement de la coopération Métropole-CTM- Communes :

#### **a) Axe 1 // Revitalisation des centres-bourgs**

Cet axe a été retenu pour assurer la revitalisation du centre-bourg de Vénissieux.

#### **b) Axe 4 // Trame verte et bleue**

Cet axe a été retenu pour prolonger la trame verte existante pour qu'elle relie toutes les communes de la CTM.

#### **c) Axe 5 // L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage**

Cet axe a été retenu en vue de créer une cuisine centrale et lancer un travail les circuits courts en associant les agriculteurs locaux.

### **2.1.2 Les domaines de coopération**

La CTM pourra, par avenant et après validation de la Métropole, adjoindre des projets correspondant aux domaines de coopération du Pacte.

## 2.2 Identification des projets opérationnels à déployer sur le mandat

Nom de l'axe stratégique ou domaine de coopération	Action associée, projet opérationnel	Communes engagées
Axe stratégique n°5 : L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage	Création d'une cuisine centrale pour 4 communes de la CTM. Travail sur les circuits courts en associant les agriculteurs locaux, même au-delà de la CTM.	Saint-Fons, Feyzin, Corbas, Solaize  <i>(Nota : Solaize accompagne la démarche mais reste observateur pour le moment, tant que les coûts et modes de gestion ne sont pas éclaircis)</i>

Nom de l'axe stratégique ou domaine de coopération	Action associée, projet opérationnel	Communes engagées
Axe stratégique n°1 : Revitalisation des centres bourgs	Restructuration de la place Sublet à Vénissieux	Vénissieux

Nom de l'axe stratégique ou domaine de coopération	Action associée, projet opérationnel	Communes engagées
Axe stratégique n°4 : Trame vert et bleue	Liaison entre les poumons verts des 5 communes de la CTM : prolongement des parcs sur Saint-Fons et Vénissieux en reliant les Grandes Terres, Feyzin, Corbas et Solaize.	Toutes les communes de la CTM

## 3 Engagement financier

### 3.1 Rappel du volet financier du Pacte

Un volet financier est mobilisé dans le cadre du Pacte et des Projets de territoire : **une enveloppe territoriale est ainsi allouée à chaque CTM**, d'un montant global de 200 M€ pour les années 2021 à 2026.

Le premier volet de l'enveloppe territoriale porte sur les **budgets de proximité dédiés à l'aménagement du domaine public dans les communes de la Métropole**, par le Fonds d'initiative communale (FIC) et les Actions de proximité territoriale (PROX). Leur montant total est de 118 millions d'euros pour les années 2021 à 2026.

L'affectation de ces budgets est à **inscrire dans les grandes orientations de politique publique portées par la Métropole** :

- ✓ Amélioration de la marchabilité et de la cyclabilité : élargir les trottoirs, sécuriser les travées piétonnes, résorber les points noirs, améliorer les revêtements ;
- ✓ Apaisement de la voirie : permettre à toutes et à tous de faire du vélo dans la Métropole de Lyon, atteindre 2 000 km de voies cyclables en 2026, mettre en accessibilité cyclable 60% des établissements scolaires de la Métropole de Lyon, créer des itinéraires cyclables dans un rayon d'au moins 3 km autour des gares TER, des arrêts de tramway et de métro ;
- ✓ Ville végétalisée et perméable : végétaliser, débitumer, ombrager, réduire l'imperméabilisation des sols, lutter contre les îlots de chaleur urbain ;
- ✓ Ville à hauteur d'enfants et amie des familles ;
- ✓ Des principes de partage de l'espace public : respecter la hiérarchie des modes, affirmer les priorités et rééquilibrer les espaces, favoriser les usages diversifiés de l'espace public.

Le second volet de l'enveloppe territoriale, d'un montant de 82 M€, sera dédié au financement des Projets de territoire, permettant la mise en œuvre des priorités métropolitaines. Il viendra **financer des projets s'inscrivant dans les 7 axes stratégiques du Pacte**.

**Le volet financier du Pacte porte sur des dépenses d'investissement exclusivement.**

## 3.2 Répartition de l'enveloppe volet 2

La Métropole s'engage à financer les actions du projet de territoire de la CTM des Portes du Sud à hauteur de **6 421 009 €** dont la répartition sera définie à la suite des études de chiffrages et de faisabilité des actions proposés.

Bruno BERNARD  
Président de la Métropole de Lyon

Guy BARRAL  
Maire de Solaize

Christian DUCHÉNE  
Maire de Saint-Fons

Murielle LAURENT  
Maire de Feyzin

Michèle PICARD  
Maire de Vénissieux

Alain VIOLLET  
Maire de Corbas

# ANNEXES

Déclinaison des projets opérationnels portés par la CTM par des fiches-actions

<b>NOM DU CHAMP DE COOPERATION_NOM DE L'ACTION / PROJET :</b> Axe stratégique n°5 : L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage - Projet de cuisine centrale			
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>		<b>CTM</b>	<b>PARTENAIRES ASSOCIÉS</b>
Métropole de Lyon		Les Portes du Sud	
<b>PILOTAGE DE L'ACTION</b>			
<b>Pour la Métropole</b>		<b>Pour la CTM</b>	
<b>Responsable opérationnel</b>	Direction Environnement, Écologie, Énergie	<b>Responsable opérationnel</b>	
<b>Élu référent</b>	Jérémy CAMUS	<b>Élu référent</b>	
<b>OBJECTIFS</b>			
Créer une cuisine centrale pour 4 communes de la CTM des Portes du Sud			
<b>DESCRIPTION DU PROJET</b>			
Création d'une cuisine centrale, travail sur les circuits courts en associant les agriculteurs locaux, même au-delà de la CTM			
<b>CALENDRIER DU PROJET</b>			
Planning de la mission de l'AMO pour l'ensemble des CTM qui ont retenu ce projet : - Printemps 22 : finalisation du cahier des charges avec chaque CTM pour la prise en compte des besoins et des situations de chacun - Été 22 : lancement du marché - Automne 22 : lancement de l'étude avec un chef de projet Métropole dédié  Durée de l'étude globale : 9 à 12 mois			

## MODALITÉS DE RÉALISATION

- Étude d'opportunité à l'échelle de l'ensemble des CTM (avec prise en compte de la situation de chaque CTM) pour porter une approche territoriale globale et mutualiser les coûts et les apports
- Recherche foncière en parallèle
- Spécifiquement sur la CTM des Portes du Sud, établissement d'un état des lieux du fonctionnement actuel des services de restauration scolaire : nombre de repas, mode de gestion, personnel dédié, type de prestataires, contenu et durée des marchés en cours, filières d'approvisionnement, coût de revient, prix du repas, ...
- Une projection des besoins futurs
- Une analyse de l'offre de produits disponibles à proximité
- Une analyse des débouchés en restauration collective complémentaires pour une recherche de mutualisation, optimisation

### L'organisation projetée :

- Les types de production et quantités concernées,
- Les types de structures et publics concernés,
- Le potentiel en nombre de repas,
- Les types de repas et éventuellement les spécificités et prestations particulières (pique-niques pour les enfants des écoles par exemple)
- Les modes d'approvisionnement, répondant aux objectifs de recours aux circuits courts et issus de l'agriculture bio,
- Les modalités de préparation des repas
- Les modes de distribution envisageables (restauration directe ou différée, solutions mixtes, ...),
- Les systèmes de transport, de remise et de maintien en température s'il y a lieu
- Les moyens humains nécessaires en tenant compte des différents métiers existants et incidence de cette organisation sur les moyens existants.
- L'organisation des moyens humains en cas de multi-sites etc.
- Les modes de gestion des biodéchets afin de limiter l'impact environnemental
- Analyse de l'opportunité et/ou intérêt de créer un atelier de transformation, type légumerie, type transformation des légumes (soupes, coulis, sauces), surgélation

### Les éléments de programme :

- Implantation (surface de bâtiment, des cours et voies de desserte)
- Descriptif des surfaces par fonction
- Procédés de cuisson et autres procédés de production
- Définition des locaux et équipements nécessaires
- Descriptif sommaire des investissements
- Phasage proposé
- Localisation potentielle

## MOYENS ET MODALITES DE FINANCEMENT

Définir la répartition des budgets mobilisables :

- Volet 2 de l'enveloppe territoriale : 3 M€

Dont 100 K€ pour une AMO pour la CTM des Portes du Sud

- Enveloppe disponible pour la CTM des Portes du Sud : 6 421 009 €

## PROJETS RETENUS PAR LA CTM

- Axe stratégique n°1, Revitalisation des centres bourgs

- Axe stratégique n°4, Trame verte et bleue : Liaison entre les poumons verts des 5 communes de la CTM

- Axe stratégique n°5, L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage : Création d'une cuisine centrale

<b>NOM DU CHAMP DE COOPERATION_NOM DE L'ACTION / PROJET :</b> Axe stratégique n°1, Revitalisation des centres bourgs			
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>		<b>CTM</b>	<b>PARTENAIRES ASSOCIÉS</b>
Métropole de Lyon		Les Portes du Sud	
<b>PILOTAGE DE L'ACTION</b>			
<b>Pour la Métropole</b>		<b>Pour la CTM</b>	
<b>Responsable opérationnel</b>	Délégation Urbanisme et Mobilité	<b>Responsable opérationnel</b>	
<b>Élu référent</b>	Béatrice VESSILLER	<b>Élu référent</b>	
<b>OBJECTIFS</b>			
Restructurer la place Sublet à Vénissieux			
<b>DESCRIPTION DU PROJET</b>			
Restructurer la place Sublet à Vénissieux, accompagner l'aménagement avec la revitalisation et la complémentarité des commerces			
<b>CALENDRIER DU PROJET</b>			
- Mobiliser un chef de projet dès qu'une décision sera arrêtée sur sa prise en charge et son niveau de financement			
<b>MODALITÉS DE RÉALISATION</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partir de l'étude patrimoniale réalisée sur le centre-bourg de Vénissieux</li> <li>- Analyser l'opportunité d'une intervention de la SEMPAT sur le foncier</li> </ul>			
<b>MOYENS ET MODALITES DE FINANCEMENT</b>			
<p>Définir la répartition des budgets mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet 2 de l'enveloppe territoriale : 2,7 M€</li> <li>- Enveloppe disponible pour la CTM des Portes du Sud : 6 421 009 €</li> </ul>			

## PROJETS RETENUS PAR LA CTM

- Axe stratégique n°1, Revitalisation des centres bourgs
- Axe stratégique n°4, Trame verte et bleue : Liaison entre les poumons verts des 5 communes de la CTM
- Axe stratégique n°5, L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage : Création d'une cuisine centrale

<b>NOM DU CHAMP DE COOPERATION_NOM DE L’ACTION / PROJET :</b> Axe stratégique n°4 : Trame verte et bleue - Liaison entre les poumons verts			
<b>MAITRISE D’OUVRAGE</b>		<b>CTM</b>	<b>PARTENAIRES ASSOCIÉS</b>
Métropole de Lyon		Les Portes du Sud	
<b>PILOTAGE DE L’ACTION</b>			
<b>Pour la Métropole</b>		<b>Pour la CTM</b>	
<b>Responsable opérationnel</b>	Direction adjointe Patrimoine Végétal	<b>Responsable opérationnel</b>	
<b>Élu référent</b>	Pierre ATHANAZE	<b>Élu référent</b>	
<b>OBJECTIFS</b>			
Prolonger la trame verte			
<b>DESCRIPTION DU PROJET</b>			
Assurer la liaison entre les poumons verts des 5 communes de la CTM des Portes du Sud : prolongement des parcs sur Saint-Fons et Vénissieux en reliant les Grandes Terres, Feyzin, Corbas et Solaize			
<b>CALENDRIER DU PROJET</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler à partir de l'atlas végétal de la CTM, le « calque de plantabilité » et la carte des chemins de randonnée</li> <li>- Définir les actions et les moyens d’actions</li> <li>- Effectuer les plantations dès l'hiver prochain 2022-2023, se poursuivant à l'hiver 2023-2024</li> </ul>			
<b>MODALITÉS DE RÉALISATION</b>			
<p>- Faire une 1<sup>ère</sup> trame d’atlas végétal de la CTM des Portes du Sud pour lever des points de blocage et identifier les principaux objectifs de ce projet. Proposition d’avoir un AMO pour accompagner tous les projets et avoir une méthode commune entre les CTM, tout en proposant un travail « à la carte » par CTM : étude complète, définition des problématiques, propositions d’actions / solutions. Cet AMO global, piloté par la Métropole et financé par les différentes CTM permettrait d’avoir une équipe dédiée sur chaque CTM pour agir vite et de manière coordonnées sur chaque territoire.</p> <p>Intégrer les chemins pédestres, en réalisant une carte de randonnée à l’échelle de la CTM des Portes du Sud pour avoir des continuités et faire des corridors. Ce travail sera coordonné avec le</p>			

Département du Rhône, ce qui se fait déjà, pour avoir une continuité et une complémentarité des chemins pédestres de part et d'autre des limites de la Métropole.

- Dans un second temps, cet atlas permettra de travailler sur les choix des communes.
- Le volet 2 de l'enveloppe territoriale permettrait d'augmenter aussi le développement d'arbres d'alignement sur le territoire.
- Proposition de travailler sur un outil en cours de développement : le « calque de plantabilité » pour bénéficier d'une vision globale et détaillée des lieux où planter ainsi que le type de plantation.
- Les Espaces Naturels Sensibles sur le territoire de la CTM des Portes du Sud pourraient être inclus dans le projet.

## MOYENS ET MODALITES DE FINANCEMENT

Définir la répartition des budgets mobilisables :

- Volet 2 de l'enveloppe territoriale : 721 009 €
  
- Enveloppe disponible pour la CTM des Portes du Sud : 6 421 009 €

## PROJETS RETENUS PAR LA CTM

- Axe stratégique n°1, Revitalisation des centres bourgs
- Axe stratégique n°4, Trame verte et bleue : Liaison entre les poumons verts des 5 communes de la CTM
- Axe stratégique n°5, L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage : Création d'une cuisine centrale

Métropole de Lyon

Direction Valorisation et Modernisation de l'Action Publique

Service Coordination Territoriale

Votre contact :

Yves SAPIN, Coordinateur territorial secteur Sud

[ysapin@grandlyon.com](mailto:ysapin@grandlyon.com)